



## Compte-rendu **CPPNI UNICANCER** du 15 avril 2021 En visioconférence



Suite aux annonces d'Olivier VERAN il y a quelques jours, UNICANCER va s'entretenir avec le ministère dans les prochains jours (à partir de la semaine du 19 avril 2021). Dans la fonction publique, un montant mensuel en fonction de l'ancienneté a été proposé. UNICANCER va essayer d'aller dans ce sens pour les salarié.e.s qui seront concerné.e.s par cette seconde phase du Ségur de la Santé. Ce sera beaucoup plus que les 35 € nets annoncés il y a quelques mois.

### **Attractivité pour le personnel médical des CLCC :**

**CGT :** « Les revalorisations salariales prévues aux articles 1-1, 1-2, 1-3, 1-4 et 1-5 sont conditionnées à leur financement par les pouvoirs publics et ne pourront intervenir qu'une fois ce financement attribué » ce qui signifie qu'elles ne pourront pas être remises en cause car elles seront intégrées dans le RMAG, contrairement au personnel non médical. Cela relève d'une iniquité de traitement.

Sur les rémunérations : UNICANCER ne souhaite pas dépenser plus que l'enveloppe débloquée par le ministère.

### **Prime d'exclusivité :**

Il n'y a pas de possibilité de calquer l'évolution de son montant sur celui de la FPH en raison du droit juridique.

### **Intéressement de projet :**

**UNICANCER :** une proposition plus détaillée sera présentée à la prochaine CPPNI. Pour la CGT, elle doit s'adresser à tou.te.s les salarié.e.s et c'est une individualisation supplémentaire de rémunération des praticiens. UNICANCER : légalement, il ne peut y avoir d'accord de projet sans accord d'entreprise et une décision de l'employeur est impossible.